



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 75  
Présents et représentés à la séance : 48  
Date de première convocation : 20/06/2016  
Date du complément à la convocation : 23/06/2016  
Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 5/7/2016

**SEANCE DU 30 juin 2016**

**OBJET : SUBVENTION REGION POSTE SIGISTE – JUSTIFICATIFS ANNEE 2 ET DEMANDE DE  
VERSEMENT DE L'ANNEE 3**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN**

**Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCOT de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, 1<sup>er</sup> Vice-Président et Président par intérim du Syndicat mixte du SCOT.**

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, L. ACHARD, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD**

**Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU**

**Communauté de Communes de Tallard Barillonnette : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER représenté par M. GAY PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD**

**Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZZO, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG**

**Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : F. MICHEL, E. CLAUZIER, H. BORRELLY**

**Communauté de Communes du Haut-Champsaur : J-P. COLLE, B. SARRAZIN, F. BROUX**

**Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par B. ROUSTANG**

**Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD représenté par C. FACHE**

**Etaient excusés :**

**Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI**

**Communauté de Communes de Tallard Barillonnette : R. COSTORIER, J-M. ARNAUD**

**Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE**

**Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER, C. FACHE**

**Etaient absents :**

**Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD**

**Communauté de Communes de Tallard Barillonnette : P. ALLEC, P. BIAIS**

**Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, J. NOUGUIER, B. ROCHAS, D. GOSSELIN**

**Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon** : S. CHAUSSEGROS, N. WIERZBINSKI,  
B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

**Communauté de Communes du Haut Champsaur** : J-F. MICHEL

**Communauté de Communes du Valgaudemar** : J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE,  
D. ALLUIS, D. ARMAND

**Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand »** : P-Y. LOMBARD

**Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

En avril 2014, le Syndicat mixte a déposé une demande de subvention auprès de la Région PACA pour financer la création d'un poste de SIGiste.

Dans le cadre du dispositif CREER, la Région accompagne les collectivités qui assurent le déploiement de leur Système d'Information Géographique. Le poste fait l'objet d'un financement sur 3 ans à hauteur de 36 000 €, dont le versement s'échelonne de manière dégressive sur trois ans (18000 € puis 12000 € puis 6 000 €).

La Région a voté favorablement cette aide le 17 octobre 2014. La convention stipule en son article 6 les modalités de versement de l'aide régionale.

En conséquence, il est proposé que soit demandé de manière expresse le versement de la troisième année de la convention. Le Syndicat mixte du SCoT joint pour ce faire à la présente délibération les documents nécessaires à ce versement, justifiant de l'activité de l'agent sur l'année 2, soit :

- une copie de la convention sus visée,
- les douze bulletins de salaire de l'agent recruté pour la période de septembre 2015 à septembre 2016,
- le rapport d'activités des travaux réalisés par l'agent sur cette période.

Après étude de la proposition, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la proposition et mandatent le Président :

- pour demander à la Région PACA le versement de la subvention pour la troisième année de la convention correspondant à un montant de 6 000 €,
- pour transmettre tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

**ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.**

Le Président,  
Carmine ROGAZZO

